

ASSISTANT FAMILIAL

Accès : cours d'emploi

DESCRIPTION DU MÉTIER

L'assistant familial, professionnel du travail social, exerce une profession, définie et réglementée, d'accueil permanent à son domicile et dans sa famille, de mineurs ou de jeunes majeurs de 18 à 21 ans. Son activité s'insère dans un dispositif de protection de l'enfance, un dispositif médico-social ou un service d'accueil familial thérapeutique. Il constitue avec l'ensemble des personnes résidant à son domicile, une famille d'accueil.



CHAMPS D'INTERVENTION

- Le secteur de la protection de l'enfance
- Il travaille majoritairement dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance par les Conseils Départementaux



COMPÉTENCES REQUISES

- Capacité d'adaptation
- Capacité relationnelle
- Sens des responsabilités



PROGRAMME DE LA FORMATION

Formation théorique :

240h réparties sur 3 DF.

DF1 : L'accueil et l'intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil.

DF2 : L'accompagnement éducatif de l'enfant.

DF3 : La communication professionnelle.

A l'issue de cette formation obligatoire, les stagiaires peuvent se présenter aux épreuves de certification pour valider le Diplôme d'Etat d'assistant familial (DEAF).

La passation de ce diplôme n'est pas obligatoire.

Lieux possibles de la formation :

- Puy de Dôme (dans les locaux de l'ITSRA)
- Cantal (dans les locaux du Conseil Départemental à Aurillac)
- Haute-Loire (dans les locaux du Conseil Départemental au Puy en Velay)

● Durée :

- 18 à 24 mois

● Pour candidater :


- Etre en poste,
- Avoir un employeur,
- Avoir suivi les 60h de la formation préparatoire à l'accueil de l'enfant


● Statut possible :

- Formation continue

POUR PLUS D'INFOS :

 Rabia SAGLAM : 04 63 05 03 73
rabia.saglam@itsra.net

 Allez sur le site www.itsra.net

 Institut de Travail Social de la Région Auvergne
62 Avenue Marx Dormoy
63000 Clermont-Ferrand